

REGLEMENT

Trail du Mâconnais 2026 – 1000 PATTES MACON

Parcours : En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie de l'itinéraire.

Participation : Les épreuves sont ouvertes aux athlètes hommes et femmes licenciés ou non licenciés. Le 10 kms concerne les athlètes nés en 2011 et avant, le 18 kms s'adresse aux athlètes nés en 2009 et avant et le 30 kms s'adresse aux athlètes nés en 2007 et avant. Dans le respect de la loi les non licenciés, majeurs, devront fournir un P.P.S. (Pass Prévention Santé) de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, les licenciés leur licence F.F.A. Leur absence entraînera l'interdiction de participation. Les licences triathlon, pentathlon et course d'orientation ne sont pas valables. Les participants mineurs au sens de la réglementation FFA ne réalisent pas le Pass de Prévention Santé, ils doivent remplir un questionnaire de santé gratuit, avec l'aide d'un parent. À la fin du questionnaire, une attestation valable uniquement pour cette course est délivrée automatiquement. <https://pps.athle.fr>

Horaire et chronométrage : Le départ des courses sera donné, du Centre des Quatre-Saisons, chemin des Bruyères, à Mâcon-Loché, à 8h00 pour le 30 kms (1 040 mètres D+), à 9h00 pour le 18kms (570 mètres D+) et à 9h30 pour le 10 kms (270 mètres D+). Un briefing aura lieu 10 mn avant chaque départ. En cas de besoin, les organisateurs se réservent la possibilité de changer et retarder l'heure du départ. Un poste de chronométrage est prévu sur la ligne de départ/arrivée.

Barrières Horaires

- ✓ sur le parcours de 30 kms :
 - une première barrière horaire sera appliquée à 2h00 au ravitaillement 1 au lieu-dit Chatenay au km 11,70
 - une seconde barrière horaire sera appliquée à 3h20 au ravitaillement à La Grange du Bois au km 20.

- ✓ sur le parcours de 18kms :
 - une barrière horaire sera appliquée à 1 h 30 au ravitaillement de La Grange du Bois au km 9

Le traileur dépassant les barrières horaires mentionnées ci-dessus devra remettre son dossard à un membre de l'organisation au poste de ravitaillement ou au membre de l'organisation fermant la course. Le traileur aura la possibilité de courir sous sa propre responsabilité et sans chronométrage.

Abandon : Tout abandon devra être signalé par le coureur au responsable du poste de contrôle le plus proche, le dossard sera remis au responsable du poste.

Balisage et ravitaillement : Pour le circuit de 18 kms, un seul ravitaillement (eau + sucré + salé). Pour le circuit de 30 kms, il y aura deux ravitaillements. (eau + sucré + salé). Il n'y aura pas de gobelet jetable sur les ravitaillements, Gobelet PERSONNEL OBLIGATOIRE. Ravitaillement d'arrivée offert à tous les coureurs. Les parcours seront balisés à l'aide de panneaux, flèches, piquet fanion de couleur et rubalise.

Matériel obligatoire : réserve d'eau obligatoire ; la course se faisant en semi-autonomie, il est demandé aux coureurs de se munir d'une gourde ou d'un sac d'hydratation type Camel back. Attention : dans le cadre d'une démarche de respect de l'environnement, l'organisation s'est engagée à ne plus distribuer de gobelet sur les ravitaillements des 3 épreuves.

Circulation : Les deux-roues ne sont pas autorisés à accompagner les coureurs. L'accompagnement de chiens sont interdits.

Sécurité : Elle sera assurée par : des secouristes de la Croix Rouge, un médecin, et des signaleurs. Les concurrents se doivent secours et entraide. Chaque athlète participera à l'épreuve sous sa propre responsabilité et devra veiller à se présenter au départ en bonne condition physique. La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Attention respect du code de la route, sur le domaine routier, spécialement lors des traversées des petits chemins communaux et des passages dans les villages.

Droit à l'image et CNIL : En validant son inscription, le concurrent renonce à son droit à l'image concernant les photos qui pourraient être prises pendant la course.

Assurances : Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAAF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Inscriptions : Les inscriptions se font uniquement en ligne chez YAKA EVENT'S, avec transmission de la licence ou le PPS. Date limite de butée, **Vendredi 09 Octobre 2026 à Minuit.**

Tarifs :

- Jusqu'au Mercredi 30 Septembre 2026 Minuit Trail de 10 kms : 12€ / Trail de 18 kms : 17 € / Trail de 30 kms : 28 €.
- Jusqu'au Vendredi 9 Octobre 2026 Minuit Trail de 10 kms : 15€ / Trail de 18 kms : 20 € / Trail de 30 kms : 30 €.

Plus frais d'inscription en ligne Yaka Events.

Dimanche 11 Octobre, Inscriptions possibles sur place dans la limite des places disponibles (30 minutes avant le départ course) avec un supplément de 2 Euros. (Prévoir enregistrement PPS)

Renseignements : par mail à l'adresse suivante : trail@millepattesmacon.fr

Dossards : Les dossards devront être fixés sur l'avant des concurrents et placés de manière à rendre visible le numéro. Les dossards seront remis sur place le jour de l'épreuve à partir de 7 h 15 (pour les 30 kms) à partir de 8 h 00 pour les 18 kms et 10 kms et la veille sur le site de la Course de 14 h 00 à 16 h 00. *Prévoir épingles à nourrice ou porte dossard.*

Annulation : Une assurance annulation pourra être prise sur la plateforme lors de votre inscription. Aucune annulation ne sera gérée par l'Association 1000 Pattes.

Classement : Un classement par catégorie sera effectué, pour chaque course, licenciés et non licenciés confondus.

Dotations :

- Lot aux 350 premiers participants inscrits.
 - Lot aux 3 premières femmes et 3 premiers hommes au scratch pour les 10 kms, 18 kms et 30 kms.
 - Lot au club le plus représenté.
 - Les organisateurs se gardent le droit de récompenser ou pas les premiers et première de chaque catégorie.
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier la dotation. La remise des prix aura lieu à 12h00. Présence obligatoire pour toutes récompenses.

Environnement : Gardons l'esprit Trail. Parce que nous aimons la nature, respectons là. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils ont été balisés. Ne jetez pas vos papiers d'emballage de barres, vos tubes de gel vides. Tout participant pris à jeter des papiers ou tout autre déchet sera disqualifié.

Attention, sur le parcours, passage dans un espace **Natura 2000**, pas d'utilisation de bâtons dans cette zone.

Le Covoiturage est fortement conseillé, parking restreint.

Respect du règlement : La participation à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement. En cas de litige ou de réclamation, l'organisateur sera seul habilité à prendre une décision. Celle-ci sera sans appel.